

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1136

15 avril 2016

SOMMAIRE

3i GC Holdings Ref 2 S.à r.l.	54503	Lions Gate International Slate Investment S.A.	54519
Aberdeen Alpha	54488	Lyve Advisory S.à r.l.	54509
Aberdeen Germany B S.à r.l.	54483	Partisoc sàrl	54485
Aberdeen Germany S S.à r.l.	54486	Remtrans Logistic Sàrl	54487
Aberdeen Property Funds SICAV-FIS	54488	Restaurant-Brasserie Um Dierfgen - Marc Berg S.à r.l.	54489
Acuro S.A.	54482	Rigel International S.A.	54487
Aorix	54528	RREI Laradi S.à r.l.	54487
Audi Luxembourg S.A.	54528	Sandside Investissements S.A.	54484
Bennimmo S.A.	54483	Santis	54484
BMB Ressources	54527	Sanutech Investments	54484
Brunn S.A.	54485	Svalöf S.à r.l.	54486
Brunn S.A.	54485	The Strand S.A.	54482
CPPL Lux 1	54482	Torus Pak Research and Development S.à r.l.	54489
GSCP VI North Holdings S.à r.l.	54485	Treveria Fourteen S.à r.l.	54490
International Testing S.à r.l.	54490	Tukobox S.à r.l.	54483
JC Aviation (Luxembourg) S.A.	54488	Tulip Industries Benelux S.à r.l.	54485
J&E Investments S.à r.l.	54487	Tyche Solar S.à r.l.	54488
Kensington Italy Retail Topco S.à r.l.	54489	Vida Capital S.à r.l.	54486
KinderCo	54522	VyzVoice S.A.	54482
Kleopatra Holdings 1	54524	Walfood S.A.	54483
Kohnen & Associés S.à r.l.	54484		
KTP Invest S.A.	54517		
Laburnum Investments S.A.	54513		

Acuro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 170.255.

Extrait des résolutions des administrateurs d'Acuro S.A. («la Société») tenue le 28 septembre 2015

Les directeurs approuvent la résignation de Mr Yvon Lauret en tant qu'administrateur de la société avec effet au 30 septembre 2015 et acceptent la nomination de Mr Olivier Croonenberghs, né le 28 décembre 1957 à Hasselt en Belgique et domicilié à Karel Van Lorreinenlaan 34a, B-3080 Tervuren en tant qu'administrateur de la société avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2017. Cette décision sera ratifiée lors de la prochaine assemblée des actionnaires.

Luxembourg, le 09 février 2016.

Référence de publication: 2016064215/14.

(160025828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

VyzVoice S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 11, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 154.866.

Extrait de résolution de l'Assemblée Général Ordinaire des Actionnaires tenue à Gevenmacher le 12 juin 2015

L'assemblée générale décide de renouveler les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une durée d'un an. Les mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2016.

L'assemblée générale accepte la démission de M. Guy Stamet.

L'assemblée générale nomme Mme Josiane Hein demeurant au 32, rue Auguste Meyen, L-2233 Luxembourg comme nouvel administrateur. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2016.

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat du délégué à la gestion journalière de M. Robert Spicer pour une durée d'un an. Le mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2016.

Président / Secrétaire / Scrutatrice

Référence de publication: 2016064213/16.

(160026066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

The Strand S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 185.644.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange.

Carlo GOEDERT

Notaire

Référence de publication: 2016064851/12.

(160026197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

CPPL Lux 1, Société Anonyme.

Capital social: EUR 126.850,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 77.025.

Le bilan de la société au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 mars 2016.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2016075774/12.

(160040256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2016.

Walfood S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 146.239.

Extrait des résolutions adoptées en date du 29 janvier 2016 lors de la réunion du Conseil d'Administration de la Société

- La démission de M. Alexandre TASKIRAN de sa fonction d'administrateur de classe B de la Société a été acceptée avec effet au 23 janvier 2015.

- La cooptation de Mme Joanna DROZD, employée privée, née le 16 juin 1980 à Opole (Pologne), résidant professionnellement au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, en tant qu'administrateur de classe B de la Société avec effet au 23 décembre 2015 et ce jusqu'à 29 septembre 2020, a été décidée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WALFOOD S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2016064905/16.

(160026250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

Aberdeen Germany B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35a, avenue John F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 156.393.

EXTRAIT

Veillez noter le changement du siège social de l'associé unique Aberdeen Balanced Lux 1 S.à r.l., du 2b Rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg au 35a Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec date d'effet au 1^{er} février 2016.

A titre informatif, veuillez noter que les gérants de la Société, Mme Martha Alexaki et Mme Elisabeth Weiland résident désormais professionnellement au 35a, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec date d'effet au 1^{er} février 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2016.

Aberdeen Global Services S.A.

Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2016064940/17.

(160027607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

Tukobox S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8058 Bertrange, 5, Beim Schlass.
R.C.S. Luxembourg B 159.145.

L'adresse de Monsieur Grégory KLEINBERG, associé et gérant de la société est modifiée tel que suit:
4, rue Asca Rampini (Et.1), L-4546 Differdange

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Gérant

Référence de publication: 2016065625/12.

(160027667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

Bennimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4217 Esch-sur-Alzette, 8-10, rue du Lycée.
R.C.S. Luxembourg B 102.506.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016075709/9.

(160040245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2016.

Sandside Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 145.340.

—
Extrait des résolutions prises en date du 4 janvier 2016

Il a été convenu comme suit:

- Nommer Monsieur Angelo Saracino, né le 2 mai 1983 à Crotona, Italie, ayant son adresse professionnelle au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en tant que représentant permanent de CL Management S.A. avec effet immédiat.

SANDBSIDE INVESTISSEMENTS S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2016064816/14.

(160026034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

Santis, Société Anonyme.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.
R.C.S. Luxembourg B 157.702.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2016.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2016064818/14.

(160026021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

Sanutech Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.
R.C.S. Luxembourg B 154.286.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2016.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2016064820/14.

(160025887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

Kohnen & Associés S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 114.190.

—
Les comptes annuels arrêtés au 31/12/14 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Kohnen & Associés S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2016075946/12.

(160040447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2016.

**Tulip Industries Benelux S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Partisoc sàrl).**

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-8399 Windhof, 3-5, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 80.003.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg.

Tulip Industries Benelux s.à r.l.

Peter Huisman

Gérant unique

Référence de publication: 2016075595/13.

(160040053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

Brunn S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 700.000,00.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 40, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 48.166.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg.

Brunn S.A.

Geert DIRKX

Administrateur délégué

Référence de publication: 2016075722/13.

(160040715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2016.

Brunn S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 700.000,00.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 40, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 48.166.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg.

Brunn S.A.

Geert DIRKX

Administrateur délégué

Référence de publication: 2016075723/13.

(160040716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2016.

GSCP VI North Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 896.375,49.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 134.055.

Constituée par-devant Me Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 octobre 2007, acte publié
au Mémorial C, no 3015 du 28 décembre 2007.

Rectificatif suite au dépôt L150199453 en date du 4 novembre 2015

Les comptes annuels rectifiés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marielle Stijger
Gérant

Référence de publication: 2016075870/15.

(160040548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2016.

Svalöf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9381 Moestroff, 3, Maison.

R.C.S. Luxembourg B 127.364.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement n° 29/2016 rendu en date du 20 janvier 2016, le Tribunal d'arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

- SVALÖF SARL, avec siège social à L-9381 MOESTROFF, Maison 3, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B127364.

Pour extrait conforme
Maître Gilbert REUTER
Le liquidateur

Référence de publication: 2016064808/15.

(160025039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

Vida Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 51, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 156.146.

—
EXTRAIT

Il résulte des cessions de parts de la société Vida Capital S.à r.l. (la «Société») datée du 20 novembre 2015, que la société Vida Capital LLC a transférée 125 parts sociales à la société Vida Capital INC, enregistrée avec le registre Secretary's Office Delaware sous le numéro 4691748 et ayant siège social au 1101 S. Capital of Texas Highway, Suite K-150, Austin, USA-78746 Austin, Texas, États-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 février 2016.

Référence de publication: 2016064899/15.

(160026128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

Aberdeen Germany S S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35a, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 155.704.

—
EXTRAIT

Veuillez noter le changement du siège social de l'associé unique Aberdeen Shopping 1 S.à r.l., du 2b Rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg au 35a Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec date d'effet au 1^{er} février 2016.

A titre informatif, veuillez noter que les gérants de la Société, Mme Martha Alexaki et Mme Sarah Barely résident désormais professionnellement au 35a, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec date d'effet au 1^{er} février 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2016.

Aberdeen Germany S S.à r.l.

Référence de publication: 2016064941/15.

(160026910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

J&E Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 114.849.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016075933/9.

(160040290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2016.

Rigel International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 123.198.

Extrait des résolutions prises en date du 4 janvier 2016

Il a été convenu comme suit:

- Nommer Monsieur Angelo Saracino, né le 2 mai 1983 à Crotone, Italie, ayant son adresse professionnelle au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en tant que représentant permanent de CL Management S.A. avec effet immédiat.

RIGEL INTERNATIONAL S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2016064783/14.

(160026026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

RREI Laradi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 186-188, rue de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 142.965.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

RREI Holding S.A., associé de la Société, a transféré son siège social à l'adresse suivante:

- 186-188, Rue de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2016.

Pour RREI LARADI S.à r.l.

Référence de publication: 2016064790/14.

(160026060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

Remtrans Logistic Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 28, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 184.642.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 10 février 2016.

Pour la société

Joëlle SCHWACHTGEN

Le notaire

Référence de publication: 2016064777/13.

(160025925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

Tyche Solar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1282 Luxembourg, 1, rue Hildegard von Bingen.
R.C.S. Luxembourg B 130.709.

—
EXTRAIT

En raison de l'expansion urbaine, les autorités Luxembourgeoises ont décidé de rebaptiser la rue où est situé le siège social de la Société de 7 a, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg vers 1, rue Hildegard von Bingen, L-1282 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2016065612/13.

(160027088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

Aberdeen Alpha, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue John F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 146.062.

—
EXTRAIT

Suivant la résolution du Conseil d'Administration de Aberdeen Alpha du 12 janvier 2016, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de Aberdeen Alpha de 2b, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg au 35a, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec date d'effet au 1^{er} février 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

Aberdeen Global Services S.A.

Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2016064988/15.

(160026964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

Aberdeen Property Funds SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35a, avenue John F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 117.474.

—
EXTRAIT

A titre informatif, veuillez noter que le administrateur de la Société, Monsieur Paul King réside désormais professionnellement au 35a, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec date d'effet au 1^{er} février 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2016.

Aberdeen Global Services S.A.

Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2016064992/15.

(160026913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

JC Aviation (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 161.517.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration en date du 23 décembre 2015

Le Conseil d'administration accepte la démission de Monsieur Alexandre TASKIRAN de son mandat d'administrateur.

Le Conseil d'administration décide de coopter Monsieur Gianluca NINNO, né à Policoro (Italie) le 7 avril 1975, demeurant professionnellement au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Alexandre TASKIRAN. Il terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2016.

Un mandataire

Référence de publication: 2016065304/15.

(160027699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

Restaurant-Brasserie Um Dierfgen - Marc Berg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 4-6, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 71.261.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016076101/9.

(160040453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2016.

Kensington Italy Retail Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 197.355.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts, signé en date du 10 février 2016, que l'associé unique de la Société, Kensington Italy Office Super Topco S.à r.l., a transféré la totalité de 1 part sociale qu'il détenait dans la Société de la manière suivante:

(1) Cobalt Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social à l'adresse suivante: 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 188.877

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

- | | |
|--|--------------------------------|
| 1. Kensington Italy Office Super Topco S.à r.l. | 449 parts sociales de classe A |
| 2. Kensington Italy Office Super Topco S.à r.l. | 50 parts sociales de classe B |
| 3. Cobalt Investment S.à r.l. | 1 part sociale de classe A |

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2016.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2016065312/21.

(160027084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

Torus Pak Research and Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-6947 Niederanven, 50, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 163.961.

EXTRAIT

Suite à une modification du système d'adresse de la commune de Nideranven, l'adresse de la Société est, désormais, la suivante:

50, rue Gabriel Lippmann

L-6947 Niederanven

LUXEMBOURG

Pour extrait sincère et conforme

Pour Torus Pak Research and Development S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2016065605/17.

(160027128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

Treveria Fourteen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 124.942.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société du 4 février 2016 que:

- La démission de Mme Sandrine BISARO, gérant de la Société, a été acceptée avec effet au 3 février 2016;
- La personne suivante a été nommée gérant de la Société, avec effet au 3 février 2016 et ce pour une durée indéterminée:

* Mr Marouf MOUTAIROU, né le 12 avril 1982 à Paris, France,
résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 février 2016.

Référence de publication: 2016064146/16.

(160025371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2016.

International Testing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.400,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 203.566.

—
STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-sixth day of January,

Before us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Investindustrial V L.P., a limited partnership registered under the laws of England, having its registered office at 180-186 Brompton Road, 3rd floor, SW3 1HQ London, United Kingdom, with registration number LP 14755, represented by its manager Investindustrial Advisors Limited, having its registered office at 180-186 Brompton Road, 3rd floor, SW3 1HQ London, United Kingdom, registered with the United Kingdom Companies House under number 01316019,

hereby represented by Mrs. Isabel DIAS, notary clerk, with professional address in 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal; and Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Corporate object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “International Testing S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers of the Company. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. In the framework of its activity, the Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The issued share capital of the Company is set at thirteen thousand four hundred euro (EUR 13,400.-), represented by one million three hundred and forty thousand (1,340,000) shares, in registered form, having a par value of one eurocent (EUR 0.01) each, all fully subscribed and paid up, with such rights and obligations as set out in the present Articles and which are divided into (i) one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) ordinary shares (the Ordinary Shares) and (ii) ninety thousand (90,000) alphabet shares (hereafter collectively, the Alphabet Shares and individually, an Alphabet Share), themselves divided into:

- ten thousand (10,000) class A shares,
- ten thousand (10,000) class B shares,
- ten thousand (10,000) class C shares,
- ten thousand (10,000) class D shares,
- ten thousand (10,000) class E shares,
- ten thousand (10,000) class F shares,
- ten thousand (10,000) class G shares,
- ten thousand (10,000) class H shares, and
- ten thousand (10,000) class I shares.”

5.2 In addition to the contributions to the Company in the form of corporate capital as set forth in the above article 5.1, new shareholders or existing shareholders may subscribe to shares by payments made to the corporate capital and, as the case may be, also through payments made to the share premium account linked to the newly issued shares. The Company may also, without limitation, accept equity contributions without issuing shares in consideration and may credit these contributions to a special equity reserve/capital surplus account (account 115).

5.3 The shareholder(s) owning Ordinary Shares will be exclusively entitled on a pro rata basis amongst them to any and all rights attached to the share premium paid for the subscription of Ordinary Shares and any special equity reserve/capital surplus contributed and allocated to such Ordinary Shares. The shareholder(s) owning Alphabet Shares of the same class will be exclusively entitled on a pro rata basis amongst them to any and all rights attached to the share premium paid for the subscription of such class of Alphabet Shares and any special equity reserve/capital surplus contributed and allocated to such Alphabet Shares.

5.4 The share capital of the Company may be increased or decreased by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

5.5 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares, including by the cancellation of one or more entire classes of shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class(es). In the case of repurchases and cancellations of classes of shares, such cancellations and repurchases of shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with class I).

5.6 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a class of shares (in the order provided for in article 5.5), such class of shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of shareholders) and the holders of shares of the repurchased and cancelled class of shares shall each receive from the Company an amount equal to the redemption value per share for each share of the relevant class held by them redeemed and cancelled.

5.7 The redemption value per share shall be calculated by dividing the Total Redemption Amount by the number of shares in issue in the class of shares to be redeemed and cancelled.

5.8 The “Total Redemption Amount” shall be an amount determined by the board of managers and approved by the general meeting of shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Redemption Amount for each of the classes I, H, G, F, E, D, C, B and A shares shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the redemption and cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Redemption Amount shall never be higher than such Available Amount.

5.9 Upon the repurchase and cancellation of the shares of the relevant class, the redemption value per share as determined pursuant to articles 5.6 and 5.7 above will become due and payable by the Company.

5.10 For the purpose of this article 5, the following definitions shall apply:

Available Amount means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the shareholders would have been entitled to dividend distributions according to these Articles, increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be, by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA= Available Amount

NP= net profits (including carried forward profits)

P= any freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled

L= losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles

Interim Accounts means the interim accounts of the Company drawn up by the board of managers as at the relevant Interim Account Date.

Interim Account Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the redemption and cancellation of the relevant class of shares.

Total Redemption Amount means the amount determined pursuant to article 5.7 above.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognizes only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 190 of the Law and article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the Board

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure.

(i) The Board meets upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by any manager, acting individually, under its/his/her sole signature.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated in accordance with the provisions of article 8.1 (ii) above.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions if there are no more than twenty-five (25) shareholders (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders and they are adopted in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1st) of January and ends on the thirty-first (31st) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Statutory auditor (commissaire) and independent auditor (réviseur d'entreprises agréé).

14.1. In accordance with article 200 of the Law, the Company needs to be audited by a statutory auditor (commissaire) only if it has more than twenty-five (25) shareholders. An independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) shall be appointed whenever the exemption provided by article 69(2) of the law of December 19, 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies, as amended, does not apply.

14.2. The shareholders appoint the statutory auditors (commissaires) and independent auditors (réviseurs d'entreprises agréés), if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The statutory auditors (commissaires) and independent auditors (réviseurs d'entreprises agréés) may be reappointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions and in accordance with the provisions of the Articles, in particular article 15.5 below.

15.3. The share premium account or special equity reserve/capital surplus account (account 115) may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account or special equity reserve/capital surplus account (account 115) to the legal reserve account.

15.4. Interim dividends may be declared and distributed by the Board, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

15.5. In case of distribution of dividends (including interim dividends), (i) the shareholders of the Company shall be granted a right to receive out of the profits of the Company available for distribution by way of dividend, on a pro rata

basis, a preferred allocation representing 10% of the nominal value of the shares issued by the Company and (ii) the holders of Alphabet Shares shall receive in respect of their Alphabet Shares the following amounts ((i) and (ii) being together referred to as the Preferential Dividend Amounts):

a. the holders of class A shares shall be granted a right to receive out of the profits of the Company available for distribution by way of dividend, on a pro rata basis, a preferred allocation representing 0.65% of the nominal value of the class A shares held by them;

b. the holders of class B shares shall be granted a right to receive out of the profits of the Company available for distribution by way of dividend, on a pro rata basis, a preferred allocation representing 0.60% of the nominal value of the class B shares held by them;

c. the holders of class C shares shall be granted a right to receive out of the profits of the Company available for distribution by way of dividend, on a pro rata basis, a preferred allocation representing 0.55% of the nominal value of the class C shares held by them;

d. the holders of class D shares shall be granted a right to receive out of the profits of the Company available for distribution by way of dividend, on a pro rata basis, a preferred allocation representing 0.50% of the nominal value of the class D shares held by them;

e. the holders of class E shares shall be granted a right to receive out of the profits of the Company available for distribution by way of dividend, on a pro rata basis, a preferred allocation representing 0.45% of the nominal value of the class E shares held by them;

f. the holders of class F shares shall be granted a right to receive out of the profits of the Company available for distribution by way of dividend, on a pro rata basis, a preferred allocation representing 0.40% of the nominal value of the class F shares held by them;

g. the holders of class G shares shall be granted a right to receive out of the profits of the Company available for distribution by way of dividend, on a pro rata basis, a preferred allocation representing 0.35% of the nominal value of the class G shares held by them;

h. the holders of class H shares shall be granted a right to receive out of the profits of the Company available for distribution by way of dividend, on a pro rata basis, a preferred allocation representing 0.30% of the nominal value of the class H shares held by them; and

i. the holders of class I shares shall be granted a right to receive out of the profits of the Company available for distribution by way of dividend, on a pro rata basis, a preferred allocation representing 0.25% of the nominal value of the class I shares held by them.

All remaining income available for distribution in the Company, if any, shall be attributable on a pro rata basis to the holders of the "Relevant Alphabet Shares". The Relevant Alphabet Shares shall always be the last class of shares outstanding in the reverse alphabetical order (starting with the class I shares as long as they are outstanding and then if no class I shares are in existence, class H shares and in such continuation).

If in case of distribution of dividends to the shareholders, the profits available for distribution as a dividend among the shareholders are insufficient to make payment of the Preferential Dividend Amounts in full to all shareholders, then such profits distributed by way of a dividend shall be distributed among the shareholders, rateably in proportion to the full amounts to which they would otherwise be respectively entitled.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of the shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realize the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. In the event of a return of capital on liquidation, dissolution or winding up of the Company, the assets of the Company available for distribution among the shareholders shall be applied so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set for dividend distributions.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfill all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board

by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Law and, subject to any non-waivable provisions of the Law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2016.

Subscription and payment

Investindustrial V L.P., represented as stated above, subscribes to

- one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) ordinary shares,
- ten thousand (10,000) class A shares,
- ten thousand (10,000) class B shares,
- ten thousand (10,000) class C shares,
- ten thousand (10,000) class D shares,
- ten thousand (10,000) class E shares,
- ten thousand (10,000) class F shares,
- ten thousand (10,000) class G shares,
- ten thousand (10,000) class H shares, and
- ten thousand (10,000) class I shares.

All in registered form, having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each, and agrees to pay them in full by way of a contribution in cash in the amount of thirteen thousand four hundred euro (EUR 13,400.-).

The amount of thirteen thousand four hundred euro (EUR 13,400.-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, Investindustrial V L.P., being the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Mr. Eckart VOGLER, company manager, born on October 24, 1970 in Bremen (Germany), residing professionally at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr. Neil SMITH, born on June 17, 1956, in Darwen (United Kingdom), residing professionally at 180-186 Brompton Road, 3rd floor, SW3 1HQ London, United Kingdom;
- Mrs. Emilie LAMY, born on September 19, 1984 in Laxou (France), residing professionally at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- Mr. Abdelkader DERROUCHE, born on March 14, 1982 in Ksar Chellala (Algeria), residing professionally at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le vingt-six janvier,

Par devant, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Investindustrial V L.P., une société en commandite (limited partnership) immatriculée selon les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au 180-186 Brompton Road, 3^{ème} étage, SW3 1HQ Londres, Royaume-Uni, immatriculée auprès

du Registre du Commerce et des Sociétés du Royaume-Uni sous le numéro LP 14755, représentée par son gérant, Investindustrial Advisors Limited, ayant son siège social au 180-186 Brompton Road, 3^{ème} étage, SW3 1HQ Londres, Royaume-Uni, immatriculée au United Kingdom Companies Housesous le numéro 0131619

ici représentée par Mme Isabel DIAS, clerc de notaire, de résidence professionnelle à 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand- Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "International Testing S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance de la Société. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. Dans le cadre de ses activités, la Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social émis de la Société est fixé à treize mille quatre cents euros (EUR 13.400), représenté par un million trois cent quarante mille (1.340.000) parts sociales, sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées, assorties des droits et obligations tels que prévus par les Statuts et qui sont divisées en (i) un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ordinaires (les Parts

Sociales Ordinaires) et (ii) quatre-vingt-dix mille (90.000) parts sociales alphabet (ci-après collectivement, les Parts Sociales Alphabet et individuellement, une Part Sociale Alphabet), elles-mêmes divisées en:

- dix mille (10.000) parts sociales de classe A,
- dix mille (10.000) parts sociales de classe B,
- dix mille (10.000) parts sociales de classe C,
- dix mille (10.000) parts sociales de classe D,
- dix mille (10.000) parts sociales de classe E,
- dix mille (10.000) parts sociales de classe F,
- dix mille (10.000) parts sociales de classe G,
- dix mille (10.000) parts sociales de classe H, et
- dix mille (10.000) parts sociales de classe I.

5.2. Outre les apports effectués à la Société sous la forme de capital social tel qu'indiqué dans l'article 5.1. ci-dessus, les nouveaux associés ou associés existants peuvent souscrire aux parts sociales en effectuant des paiements au capital social, et, selon le cas, ils peuvent également souscrire aux parts sociales par le biais de paiements au compte de prime d'émission lié aux parts sociales nouvellement émises. La Société peut également, sans limitation, accepter des apports en capital sans émission de parts sociales en contrepartie et elle peut inscrire les apports au crédit d'un compte de réserve spécial/compte d'excédent de capital (compte 115).

5.3. Le(s) associé(s) détenant des Parts Sociales Ordinaires aura(auront) un droit exclusif, au prorata entre eux, à chaque et tout droit attaché à la prime d'émission payée lors de la souscription aux Parts Sociales Ordinaires et à tout réserve spéciale/surplus de capital contribué et alloué à de telles Parts Sociales Ordinaires. Le(s) associé(s) détenant des Parts Sociales Alphabet d'une même classe aura(auront) un droit exclusif, au prorata entre eux, à chaque et tout droit attaché à la prime d'émission payée lors de la souscription aux Parts Sociales Alphabet et à tout réserve spéciale/surplus de capital contribué et alloué à de telles Parts Sociales Alphabet.

5.4. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.5. Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de parts sociales de la Société, en ce compris par l'annulation d'une ou de plusieurs classes de parts sociales dans leur intégralité par le rachat et l'annulation de la totalité des parts sociales émises dans cette classe ou ces classes. En cas de rachats et d'annulations de classes de parts sociales, ces annulations et rachats de parts sociales seront effectués dans l'ordre alphabétique inverse (en commençant par la classe I).

5.6. Dans le cadre d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une classe de parts sociales (dans l'ordre établi à l'article 5.5), cette classe de parts sociales donne droit aux détenteurs de parts sociales de cette classe, au prorata de leur détention dans cette classe, au Montant Disponible (dans la limite toutefois du Montant de Rachat Total tel que déterminé par l'assemblée générale des associés) et les détenteurs de parts sociales de la classe rachetée et annulée recevront chacun de la Société un montant égal à la valeur de rachat par part sociale pour chaque part sociale de la classe en question rachetée et annulée détenue par eux.

5.7. La valeur de rachat par part sociale sera calculée en divisant le Montant de Rachat Total par le nombre de parts sociales émises dans la classe de parts sociales qui sera rachetée et annulée.

5.8. Le «Montant de Rachat Total» sera un montant déterminé par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale des associés sur base des Comptes Intérimaires concernés. Le Montant de Rachat Total pour chacune des classes I, H, G, F, E, D, C, B et A de parts sociales sera le Montant Disponible de la classe concernée au moment du rachat et de l'annulation de la classe concernée, sauf décision contraire de l'assemblée générale des associés adoptée selon les modalités prévues pour la modification des Statuts à condition toutefois que le Montant de Rachat Total ne soit jamais supérieur à ce Montant Disponible.

5.9. A compter du rachat et de l'annulation des parts sociales de la classe concernée, la valeur de rachat par part sociale telle que fixée en vertu des articles 5.6 et 5.7 ci-dessus sera due et payable par la Société.

5.10. Pour les besoins du présent article 5, les définitions suivantes s'appliquent:

Montant Disponible signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (en ce compris les bénéfices reportés) dans la mesure où les associés auraient eu droit à des contributions de dividende selon les présents statuts, augmenté par (i) toutes réserves librement distribuables et (ii) selon les cas, par le montant de la réduction du capital social et de la réserve légale en relation avec la classe de parts sociales qui sera rachetée et annulée mais réduit par (i) toutes pertes (en ce compris les pertes reportées) et (ii) toutes sommes qui seront mises en réserve(s) en vertu des exigences de la loi ou des statuts, chaque fois comme indiqué dans les Comptes Intérimaires concernés (sans, afin d'éviter toute confusion, qu'il n'y ait de double comptage), de sorte que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Où:

AA= Montant Disponible

NP= bénéfices nets (y compris les bénéfices reportés)

P= toutes réserves librement distribuables

CR= le montant de la réduction du capital social et de la réserve légale en relation avec la classe de parts sociales qui sera annulée

L= pertes (y compris les pertes reportées)

LR= toutes sommes qui seront mises en réserve(s) en vertu des exigences de la loi ou des Statuts

Comptes Intérimaires signifie les comptes intérimaires de la Société établis par le conseil de gérance à la Date des Comptes Intérimaires pertinente.

Date des Comptes Intérimaires signifie la date ne précédant pas de plus de huit (8) jours la date de rachat et de l'annulation de la classe de parts sociales concernées.

Montant de Rachat Total signifie le montant déterminé en vertu de l'article 5.8 ci-dessus.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Le Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du Conseil

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixées dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par un gérant, agissant individuellement, sous sa seule signature.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués conformément aux dispositions de l'article 8.1 (ii) ci-dessus.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25) associés (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Commissaire et réviseur d'entreprises agréé.

14.1. Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société doit être auditée par un commissaire seulement lorsque le nombre d'associés excède vingt-cinq (25) associés. Un réviseur d'entreprises agréé doit être nommé dès que l'exemption prévue par l'article 69(2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises et modifiant certaines autres dispositions légales, telle que modifiée, ne s'applique pas.

14.2. Les associés nomment les commissaires et réviseurs d'entreprises agréés, le cas échéant, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les commissaires et réviseurs d'entreprises agréés sont rééligibles.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables et en respectant les dispositions des Statuts, en particulier l'article 15.5 ci-dessous

15.3 Le compte prime d'émission ou compte de réserve spéciale/compte d'excédent de capital (compte 115) peuvent être distribués aux associés par décision prise en assemblée générale des associés conformément aux dispositions ci-après. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant du compte prime d'émission ou compte de réserve spécial/compte d'excédent de capital (compte 115) au compte de réserve légale.

15.4. Des dividendes intérimaires peuvent être déclarés et distribués par le Conseil, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribué excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

15.5. En cas de distribution de dividendes (en ce compris des dividendes intérimaires), (i) les associés de la Société auront le droit de recevoir hors des bénéfices de la Société disponibles pour une distribution par dividende, au pro rata, une affectation préférentielle représentant 10% de la valeur nominale des parts sociales émises par la Société et (ii) les détenteurs de Parts Sociales Alphabet recevront pour leurs Parts Sociales Alphabet les montants suivants ((i) et (ii) étant désignés ensemble comme les Montants de Dividende Préférentiel):

a. les détenteurs de parts sociales de classe A auront le droit de recevoir hors des bénéfices de la Société disponibles pour une distribution par dividende, au pro rata, une affectation préférentielle représentant 0,65% de la valeur nominale des parts sociales de classe A détenues par eux;

b. les détenteurs de parts sociales de classe B auront le droit de recevoir hors des bénéfices de la Société disponibles pour une distribution par dividende, au pro rata, une affectation préférentielle représentant 0,60% de la valeur nominale des parts sociales de classe B détenues par eux;

c. les détenteurs de parts sociales de classe C auront le droit de recevoir hors des bénéfices de la Société disponibles pour une distribution par dividende, au pro rata, une affectation préférentielle représentant 0,55% de la valeur nominale des parts sociales de classe C détenues par eux;

d. les détenteurs de parts sociales de classe D auront le droit de recevoir hors des bénéfices de la Société disponibles pour une distribution par dividende, au pro rata, une affectation préférentielle représentant 0,50% de la valeur nominale des parts sociales de classe D détenues par eux;

e. les détenteurs de parts sociales de classe E auront le droit de recevoir hors des bénéfices de la Société disponibles pour une distribution par dividende, au pro rata, une affectation préférentielle représentant 0,45% de la valeur nominale des parts sociales de classe E détenues par eux;

f. les détenteurs de parts sociales de classe F auront le droit de recevoir hors des bénéfices de la Société disponibles pour une distribution par dividende, au pro rata, une affectation préférentielle représentant 0,40% de la valeur nominale des parts sociales de classe F détenues par eux;

g. les détenteurs de parts sociales de classe G auront le droit de recevoir hors des bénéfices de la Société disponibles pour une distribution par dividende, au pro rata, une affectation préférentielle représentant 0,35% de la valeur nominale des parts sociales de classe G détenues par eux;

h. les détenteurs de parts sociales de classe H auront le droit de recevoir hors des bénéfices de la Société disponibles pour une distribution par dividende, au pro rata, une affectation préférentielle représentant 0,30% de la valeur nominale des parts sociales de classe H détenues par eux;

i. les détenteurs de parts sociales de classe I auront le droit de recevoir hors des bénéfices de la Société disponibles pour une distribution par dividende, au pro rata, une affectation préférentielle représentant 0,25% de la valeur nominale des parts sociales de classe I détenues par eux.

Tous les revenus restants disponibles pour une distribution dans la Société, le cas échéant, seront attribués au prorata aux détenteurs des Parts Sociales Alphanet Concernées. Les Parts Sociales Alphanet Concernées seront toujours la dernière classe des parts sociales en circulation dans l'ordre alphabétique inverse (en commençant par les parts sociales de la Classe I tant qu'elles sont en circulation et ensuite s'il n'y a plus de parts sociales de classe I, les parts sociales de classe H et ainsi de suite).

Si en cas de distribution de dividendes aux associés, les bénéfices disponibles pour la distribution sous forme de dividende parmi les associés sont insuffisants pour effectuer le paiement intégral du Montant du Dividende Préférentiel à tous les associés, alors ces bénéfices distribués par dividende seront distribués parmi les associés, proportionnellement aux montants intégraux auxquels ils auraient eu autrement droit respectivement.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. En cas d'un rendement de capital sur la liquidation ou la dissolution de la Société, les actifs de la Société disponibles pour une distribution parmi les associés seront distribués aux associés de façon à parvenir sur une base globale au même résultat économique que par l'application des règles de distribution applicables aux distributions de dividendes.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2016.

Souscription et libération

Investindustrial V L.P., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à

- un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ordinaires et
- dix mille (10.000) parts sociales de classe A,
- dix mille (10.000) parts sociales de classe B,
- dix mille (10.000) parts sociales de classe C,
- dix mille (10.000) parts sociales de classe D,
- dix mille (10.000) parts sociales de classe E,
- dix mille (10.000) parts sociales de classe F,
- dix mille (10.000) parts sociales de classe G,
- dix mille (10.000) parts sociales de classe H, et

- dix mille (10.000) parts sociales de classe I.»

toutes sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro cent (EUR 0.01) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de treize mille quatre cents euros (EUR 13,400.-).

Le montant de treize mille quatre cents euros (EUR 13,400.-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille quatre cents euros (EUR 1,400.-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, Investindustrial V L.P., étant l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Eckart VOGLER, gérant, né le 24 octobre 1970 à Bremen (Allemagne), ayant son adresse professionnelle au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- M. Neil SMITH, gérant, né le 17 juin 1956 à Darwen (Royaume- Uni), ayant son adresse professionnelle au 180, Brompton Road, 3^e étage, SW3 1HQ, Londres, Royaume-Uni;

- Mme Emilie LAMY, gérant, née le 19 septembre 1984, à Laxou (France), ayant son adresse professionnelle au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- M. Abdelkader DERROUCHE, gérant, né le 14 mars 1982 à Ksar Chellala (Algérie), ayant son adresse professionnelle au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 51, avenue J.F. Kennedy, L- 1855 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 28 janvier 2016. Relation: 2LAC/2016/1955. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 2 février 2016.

Référence de publication: 2016061029/735.

(160022439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2016.

3i GC Holdings Ref 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 152.367.

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth day of December,

Before Maître Jean-Paul Meyers, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

1. 3i Growth Capital A L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the United Kingdom and registered under number LP 13777, having its registered office at 16 Palace Street, London SW1E 5JD, United Kingdom ("3i Growth A");

2. 3i Growth 08-10 L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the United Kingdom and registered under number LP 12631, having its registered office at 16 Palace Street, London SW1E 5JD, United Kingdom ("3i Growth 08-10");

3. 3i Growth Capital C L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the United Kingdom and registered under number LP 13779, having its registered office at 16 Palace Street, London SW1E 5JD, United Kingdom ("3i Growth C");

4. 3i Growth (Europe) 08-10 L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the United Kingdom and registered under number LP 12855, having its registered office at 16 Palace Street, London SW1E 5JD, United Kingdom ("3i Growth (Europe)"); and

5. 3i Growth Capital G L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the United Kingdom and registered under number LP 13827, having its registered office at 16 Palace Street, London SW1E 5JD, United Kingdom ("3i Growth G");

(3i Growth A, 3i Growth 08-10, 3i Growth C, 3i Growth (Europe) and 3i Growth G are each a Shareholder and are collectively referred to hereinafter as the Shareholders)

As being all the shareholders of 3i GC Holdings Ref 2 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 54,217.62 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (R.C.S. Luxembourg) under the number B 152367 (the Company), incorporated on 24 March 2010 pursuant to a deed of notary Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Luxembourg official gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Official Gazette) number 1017 dated 14 May 2010;

here represented by Allen & Overy, société en commandite simple, société d'avocats inscrite à la liste V du barreau de Luxembourg, by virtue of powers of attorney given under private seal, itself represented by Maître Pol Theisen, avocat, residing professionally in Luxembourg-City.

Said proxies, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities. The Shareholders, represented as stated above, acting through their proxyholder, have requested the undersigned notary to record the following:

I. the Shareholders represent all (100%) of the issued and subscribed share capital of the Company and they waive the convening notices, the Shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda, which has been communicated to them in advance;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Share capital increase in an aggregate nominal amount of EUR 217.62 (two hundred and seventeen Euro and sixty-two Eurocent) to bring the share capital from its current amount to EUR 54,435.24 (fifty-four thousand four hundred and thirty-five Euro and twenty-four Cents) by the issuance of 21,762 (twenty-one thousand seven hundred and sixty-two) new class A1 shares with a nominal value of EUR 0.01 (one Eurocent) in exchange for an aggregate contribution in kind of a receivable in an aggregate amount of EUR 62,775.44 (sixty-two thousand seven hundred and seventy-five Euro and forty-four Eurocent);

2. Intervention, subscription to, and payment in full of, the share capital increase specified under item 2 above by 3i Growth Capital A L.P., 3i Growth Capital G L.P., 3i Growth 08-10 LP and 3i Growth (Europe) 08-10 LP in accordance with their pre-emptive rights;

3. Decrease of the share capital of the Company by an aggregate amount of EUR 500 (five hundred Euro) to bring the same from its then current amount, i.e. EUR 54,435.24 (fifty-four thousand four hundred and thirty-five Euro and twenty-four Cents), to EUR 53,935.24 (fifty-three thousand nine hundred and thirty-five Euro and twenty-four Eurocent), by way of the repurchase and subsequent cancellation of the entire share class A9 of the Company and the payment of an aggregate repurchase price of approximately EUR 18,196,000 (eighteen million one hundred and ninety-six thousand Euro) to the Shareholders pro rata to their holding of A9 shares;

4. Subsequent amendment of article 5 of the Company's articles of association, in order to reflect the change mentioned under items 1 and 3 above;

5. Authorisations for the amendment of the share register of the Company; and

6. Miscellaneous.

III. that the Meeting, after deliberation, unanimously (and thus in accordance with the majority requirements of article 199 of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and the Company's articles of association (the Articles)) passed the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to increase, with immediate effect, the share capital in an aggregate nominal amount of EUR 217.62 (two hundred and seventeen Euro and sixty-two Eurocent) to bring the share capital from its current amount to EUR 54,435.24 (fifty-four thousand four hundred and thirty-five Euro and twenty-four Eurocent) by the issuance of 21,762 (twenty-one thousand seven hundred and sixty-two) new class A1 shares with a nominal value of EUR 0.01 (one Eurocent) (the New Shares) in exchange for a contribution in kind by 3i Growth Capital A L.P., 3i Growth Capital G L.P., 3i Growth 08-10 LP and 3i Growth (Europe) 08-10 LP (the Subscribing Shareholders) of a receivable in an aggregate amount of EUR 62,775.44 (sixty-two thousand seven hundred and seventy-five Euro and forty-four Eurocent) (the Receivable) (as evidenced by a valuation certificate shown to the undersigned notary).

Third resolution

The Meeting, after having acknowledged that 3i Growth Capital C L.P. waives its pre-emption right, accepts and records the following intervention by the Subscribing Shareholders for the subscription to the New Shares and the full payment of the subscription price of the New Shares by the contribution of the Receivable as follows:

Interventions - Subscription - Payment

The Meeting acknowledges that the payment in kind by way of contribution of the Receivable in consideration for the issuance of the New Shares is allocated as follows: (i) EUR 217.62 (two hundred and seventeen Euro and sixty-two Eurocent) to the share capital account and (ii) EUR 62,557.82 (sixty-two thousand five hundred and fifty-seven Euro and eighty-two Eurocent) to the share premium account of the Company, with an allocation among the Subscribing Shareholders as follows:

Shareholder	Number of class A1 shares to be subscribed	Corresponding Subscription Price (nominal plus premium) (in EUR)
3i Growth Capital A L.P.	1,190	3,433.67
3i Growth Capital G L.P.	1,190	3,433.67
3i Growth 08-10 LP	15,411	44,453.56
3i Growth (Europe) 08-10 LP	3,971	11,454.54
TOTAL	21,762	62,775.44

Fourth resolution

The Shareholders resolve to decrease the share capital of the Company by an aggregate amount of EUR 500 (five hundred Euro) to bring the same from its then current amount of EUR 54,435.24 (fifty-four thousand four hundred and thirty-five Euro and twenty-four Cents) to EUR 53,935.24 (fifty-three thousand nine hundred and thirty-five Euro and twenty-four Eurocent), by way of the repurchase and subsequent cancellation of the entire share class A9 of the Company (the Share Capital Decrease).

As a result of such Share Capital Decrease, an aggregate repurchase price (including premium) of approximately EUR 18,196,000 (eighteen million one hundred and ninety-six thousand Euro) shall be distributed to the Shareholders pro rata to their respective holding of class A9 shares, in accordance with the provisions of article 5 of the Articles.

Fifth resolution

The Shareholders subsequently resolve to amend the articles 5.1 and 5.3 of the Articles in order to reflect the Share Capital Increase and the Share Capital Decrease, which shall now read as follows:

“5.1. The corporate capital is fixed at fifty-three thousand nine hundred and thirty-five Euro and twenty-four Eurocent (EUR 53,935.24,-) represented by five five million three hundred and ninety-three thousand five hundred and twenty-four (5,393,524) shares with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0.01) each (hereafter referred to as the "Shares") divided into eight (8) classes, as follows:

- five million forty-three thousand five hundred and twenty-four (5,043,524) class A1 shares,
- fifty thousand (50,000) class A2 shares,
- fifty thousand (50,000) class A3 shares,
- fifty thousand (50,000) class A4 shares,
- fifty thousand (50,000) class A5 shares,
- fifty thousand (50,000) class A6 shares,
- fifty thousand (50,000) class A7 shares, and
- fifty thousand (50,000) class A8 shares,

together referred to as the "Class A Shares" or the "Shares" and having such rights and features as set out in the Articles.”

“5.3. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles.

- The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class(es). In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares such cancellations and repurchases shall be made in the reverse numerical order (starting with the class A8).

- In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a class of Shares, such class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the General Meeting of Shareholders) and the holders of

Shares of the repurchased and cancelled class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant class held by them and cancelled.”

Sixth resolution

The Shareholders resolve to empower and authorise any lawyer or employee of Allen & Overy, société en commandite simple, société inscrite à la liste V du barreau and any manager of the Company, each one of them acting individually and on behalf of the Company, with full power of substitution in order (i) to register the Share Capital Decrease in the share register of the Company and to sign such share register, (ii) to accomplish the filing of the relevant documents regarding the Share Capital Decrease with the Luxembourg Trade and Companies Register, and (iii) to perform anything else which might be necessary, required, desired or useful for the accomplishment and implementation of the above resolutions.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trente décembre;

Par-devant Maître Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché du Luxembourg,

ONT COMPARU:

1. 3i Growth Capital A L.P., un limited partnership constitué et régi par le droit du Royaume-Uni, enregistré sous le numéro LP 13777 et ayant son siège social au 16, Palace Street, SW1E 5JD, Londres, Royaume-Uni ("3i Growth A");

2. 3i Growth 08-10 L.P., un limited partnership constitué et régi par le droit du Royaume-Uni, enregistré sous le numéro LP 12631 et ayant son siège social au 16, Palace Street, SW1E 5JD, Londres, Royaume-Uni ("3i Growth 08-10");

3. 3i Growth Capital C L.P., un limited partnership constitué et régi par le droit du Royaume-Uni, enregistré sous le numéro LP 13779 et ayant son siège social au 16, Palace Street, SW1E 5JD, Londres, Royaume-Uni ("3i Growth C");

4. 3i Growth (Europe) 08-10 L.P., un limited partnership constitué et régi par le droit du Royaume-Uni, enregistré sous le numéro LP 12855 et ayant son siège social au 16, Palace Street, SW1E 5JD, Londres, Royaume-Uni ("3i Growth (Europe)");

5. 3i Growth Capital G L.P., un limited partnership constitué et régi par le droit du Royaume-Uni, enregistré sous le numéro LP 13827 et ayant son siège social au 16, Palace Street, SW1E 5JD, Londres, Royaume-Uni ("3i Growth G");

(3i Growth A, 3i Growth 08-10, 3i Growth C, 3i Growth Europe et 3i Growth G chacun individuellement un Associé et ensemble les Associés)

Lesquels sont les seuls associés de 3i GC Holdings Ref 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, avec un capital social de EUR 54.217,62 et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152367 (la Société), constituée le 24 mars 2010 par un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) sous le numéro 1017 le 14 mai 2010; tous ici représentés par Allen & Overy, société en commandite simple, société d'avocats inscrite à la liste V du barreau de Luxembourg, au moyen de procurations données sous seing privé, elle-même représentée par Maître Pol Theisen, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg.

Lesdites procurations, après avoir été paraphées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés, représentés comme décrit ci-dessus, agissant par leur mandataire, demandent au notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que les Associés représentent l'intégralité (100%) du capital émis et souscrit de la Société et renoncent aux formalités de convocation, les Associés se considérant dûment convoqués et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour, qui leur a été communiqué à l'avance;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Augmentation de capital social de la société d'un montant total de 217,62 EUR (deux cent dix-sept euros et soixante-deux centimes d'euro) de façon à porter le capital social de son montant actuel à 54.435,24 EUR (cinquante-quatre mille quatre cent trente-cinq euros et vingt-quatre centimes d'euros) par la création et l'émission de 21.762 (vingt-et-un mille sept cent soixante-deux) nouvelles parts sociales de classe A1 ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'euro) chacune, contre l'apport en nature d'une créance d'un montant total de 62.775,44 EUR (soixante-deux mille sept cent soixante-dix-sept euros et quarante-quatre centimes d'euro);

3. Intervention, souscription, et paiement en totalité de l'augmentation de capital reprise sous le point 2 ci-dessus par 3i Growth Capital A L.P., 3i Growth Capital G L.P., 3i Growth 08-10 LP and 3i Growth (Europe) 08-10 LP conformément à leur droit préférentiel de souscription;

4. Réduction du capital social de la Société d'un montant total de 500 EUR (cinq cents euros) afin de diminuer le capital social de son montant de 54.435,24 EUR (cinquante-quatre mille quatre cent trente-cinq euros et vingt-quatre centimes d'euros) à 53.935,24 EUR (cinquante-trois mille neuf cent trente-cinq euros et vingt-quatre centimes d'euro) par rachat et annulation subséquente de l'entière catégorie d'actions A9 de la Société et par paiement d'un prix de rachat global de 18.196.000 EUR (dix-huit millions cent quatre-vingt-seize euros) aux Associés proportionnellement aux parts sociales de classe A9 détenues par eux;

5. Modification de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter les changements mentionnés au point 1 ci-dessus;

6. Autorisations de modifier le registre de parts sociales de la Société; et

7. Divers.

II. que l'Assemblée, après délibération (en conformité aux exigences de majorité fixées à l'article 199 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée, et les statuts de la Société (les Statuts)), a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant total de 217,62 EUR (deux cent dix-sept euros et soixante-deux centimes d'euro) de façon à porter ce capital social de son montant actuel à 54.435,24 EUR (cinquante-quatre mille quatre cent trente-cinq euros et vingt-quatre centimes d'euros) par la création et l'émission de 21.762 (vingt-et-un mille sept cent soixante-deux) nouvelles parts sociales de classe A1 de la Société, ayant chacune une valeur nominale de 0.01 EUR (un centime d'euro) chacune (les Nouvelles Parts Sociales) contre l'apport en nature par 3i Growth Capital A L.P., 3i Growth Capital G L.P., 3i Growth 08-10 LP and 3i Growth (Europe) 08-10 LP (les Associés Souscripteurs) d'une créance d'un montant total de 62.775,44 EUR (soixante-deux mille sept cent soixante-dix-sept euros et quarante-quatre centimes d'euro) (la Créance) (tel que prouvé par un certificat d'évaluation montré au notaire instrumentant).

Troisième résolution

L'Assemblée, après avoir constaté que 3i Growth Capital C L.P. renonce à son droit préférentiel de souscription, décide d'accepter et d'enregistrer l'intervention suivante par les Associés Souscripteurs pour souscrire les Nouvelles Parts Sociales et libérer le prix de souscription des Nouvelles Parts Sociales par l'apport de la Créance, comme suit:

Intervention - Souscription - Paiement

L'Assemblée constate que l'apport en nature consistant en la Créance sera alloué comme suit: (i) 217,62 EUR (deux cent dix-sept euros et soixante-deux centimes d'euro) au capital social de la Société et (ii) 62.557,82 EUR (soixante-deux mille cinq cent cinquante-sept euros et quatre-vingt-deux centimes d'euros) sur le compte de prime d'émission de la Société, avec une allocation entre les Associés Souscripteurs comme suit:

Associé	Nombre de parts sociales de classe A1 à souscrire	Prix de souscription (capital et prime d'émission) (en EUR)
3i Growth Capital A L.P.	1.190	3.433,67
3i Growth Capital G L.P.	1.190	3.433,67
3i Growth 08-10 LP	15.411	44.453,56
3i Growth (Europe) 08-10 LP	3.971	11.454,54
TOTAL	21.762	62.775,44

Quatrième résolution

Les Associés décident de réduire le capital social de la Société d'un montant total de 500 EUR (cinq cents euros) afin de diminuer le capital social de son montant de 54.435,24 EUR (cinquante-quatre mille quatre cent trente-cinq euros et vingt-quatre centimes d'euros) à 53.935,24 EUR (cinquante-trois mille neuf cent trente-cinq euros et vingt-quatre centimes d'euro) par le rachat et l'annulation subséquente de l'entière catégorie d'actions A9 de la Société (la Réduction du Capital Social).

Suite à cette Réduction du Capital Social, un prix de rachat total (y compris prime) d'approximativement 18.196.000 EUR (dix-huit millions cent quatre-vingt-seize euros), sera distribué aux Associés, au pro rata des parts sociales de catégorie A9 respectivement détenues, conformément aux modalités de l'article 5 des statuts.

Cinquième résolution

Les Associés décident de modifier les articles 5.1 et 5.3 des Statuts, afin de refléter la Réduction du Capital Social, qui doit dorénavant être lu comme suit:

« **5.1.** Le capital social souscrit est fixé à cinquante-trois mille neuf cent trente-cinq euros et vingt-quatre centimes d'euro (EUR 53.935,24,-) représenté par cinq millions trois cent quatre-vingt-treize mille cinq cent vingt-quatre (5.393.524) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune (les «Parts Sociales») divisé en huit (8) catégories, comme suit:

- cinq millions quarante-trois mille cinq cent vingt-quatre (5.043.524) parts sociales de catégorie A1,
- cinquante mille (50.000) parts sociales de catégorie A2,
- cinquante mille (50.000) parts sociales de catégorie A3,
- cinquante mille (50.000) parts sociales de catégorie A4,
- cinquante mille (50.000) parts sociales de catégorie A5,
- cinquante mille (50.000) parts sociales de catégorie A6,
- cinquante mille (50.000) parts sociales de catégorie A7, et
- cinquante mille (50.000) parts sociales de catégorie A8,

ensemble les "Parts Sociales de Catégorie A" ou les "Parts Sociales" et ayant les droits écrits dans les présents Statuts.»

« **5.3.** Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution des Actionnaires adoptée de la manière requise pour la modification de ces Statuts.

- Le capital social de la Société pourra être réduit par l'annulation de Parts Sociales y compris par l'annulation de l'entièreté d'une ou de plusieurs catégories de Parts Sociales par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises de cette/ces catégorie(s). En cas de rachats et d'annulations de catégories de Parts Sociales, de tels annulations et rachats de Parts Sociales seront faits dans l'ordre numérique inverse (débutant avec la catégorie A8).

- Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une ou de plusieurs catégories de Parts Sociales, une telle catégorie de Parts Sociales donne droit à ses détenteurs au pro rata de leur détention dans cette catégorie au Montant Disponible (dans la limite cependant du Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'Assemblée Générale des Associés) et les détenteurs de Parts Sociales de la catégorie de Parts Sociales rachetées et annulées recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation Par Part Sociales pour chaque Part Sociale de la catégorie détenue par eux et annulée.»

Sixième résolution

Les Associés décident de modifier le registre des parts sociales de la Société afin de refléter les changements intervenus ci-dessus et donnent par la présente pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de Allen & Overy, société en commandite simple, avec plein pouvoir de substitution, chacun d'eux agissant individuellement et dans l'intérêt de la Société, de procéder (i) à l'enregistrement de la Réduction du Capital Social dans le registre de parts sociales de la Société et de pourvoir aux formalités y relatives, (ii) à l'accomplissement du dépôt des documents pertinents concernant la Réduction du Capital Social dans le registre de commerce et des sociétés du Luxembourg, et (iii) de procéder à toute autre formalité nécessaire, exigée, désirée ou utile à l'accomplissement et à la mise en oeuvre des résolutions ci-dessus.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé le présent acte original avec nous, le notaire.

Signé: Pol Theisen, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 janvier 2016. Relation: EAC/2016/394. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 05 janvier 2016.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2016062711/289.

(160023105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2016.

Lyve Advisory S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 11, route des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 203.531.

STATUTS

L'an deux mille seize, le quinze janvier.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1. Pierre YLIEFF, general manager, demeurant au 36a, rue des Jardinets, à B-6860 Léglise (Belgique).
2. Breezy VAN LOO, employée, demeurant au 36a, rue des Jardinets, à B-6860 Léglise (Belgique).

Lesquels comparants, ont requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Chapitre 1^{er} . Forme, Dénomination, Durée, Siège, Objet

Art. 1^{er} . Il est constitué par cet acte entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts ci-après créées une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, dénommée «Lyve Advisory S.à r.l.» (la «Société»), régie par les présents statuts (les «Statuts») et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»).

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour.

Elle peut être dissoute anticipativement par une décision des associés délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. La Société a son siège social dans la commune de Koerich, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises par la loi.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille mesure provisoire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) de la Société.

Art. 4. La Société a pour objet:

a) le conseil en informatique, en ce inclus l'audit, le management, le développement et la formation en informatique pour les entreprises, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement;

b) la création et la commercialisation de tout support informatique tant logiciel que matériel;

c) de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères.

Chapitre 2. Capital - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR), représenté par douze mille quatre cents (12.400) parts sociales d'un euro (1.- EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Le montant du capital social peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (le cas échéant) adoptée aux conditions requises pour la modification des Statuts.

Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Art. 6. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé a un droit de vote proportionnel aux nombres de parts qu'il détient.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément de l'assemblée générale des associés par décisions prises à majorité des trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 8. La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera décidé par une résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant de l'associé unique par décisions prises selon les conditions requises pour la modification des Statuts, à condition qu'un tel rachat ait été proposé à chaque associé de la même classe en proportion du capital social ou de la classe des parts sociales concernées représentés par leurs parts sociales.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où le supplément du prix d'achat n'excède pas le total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et de toutes sommes issues des réserves disponibles à cet effet, et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Chapitre 2. Gérance

Art. 9. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est (ne sont) pas obligatoirement associé(s) de la Société.

Le(s) gérant(s) peut (peuvent) être révoqué(s) ou remplacé(s) ad nutum à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution de l'assemblée générale des associés ou par une décision de l'associé unique (selon le cas).

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou à l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et toutes opérations en relation avec l'objet social dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La société sera engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Le conseil de gérance, ou le gérant unique (selon le cas) peut, de temps à autre, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agent(s) ad hoc qui n'est (ne sont) pas nécessairement associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) détermine les pouvoirs, les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de cet (ces) agent(s), la durée de son (leur) mandat ainsi que toutes autres conditions de son (leur) mandat.

Art. 10. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président qui en cas d'égalité de voix, aura une voix prépondérante. Le président pourra présider toutes les assemblées des conseils de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance pourra être présidé par un gérant présent et nommé à cette occasion. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation faite par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins deux (2) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès-verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Les gérants du conseil de gérance peuvent assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si une majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont adoptées par la majorité des gérants participant au conseil ou y étant représentés. Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites dans un procès-verbal, qui est signé par le président. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou par deux gérants de la Société.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans de tels cas, les résolutions écrites peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

Art. 11. Tout gérant ne contracte, en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 12. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 13. Responsabilité des Gérants-Indemnisation. Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

Art. 14. Commissaires aux Comptes. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) au compte(s) ou réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) seront, le cas échéant, nommés par les Associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises indépendant peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves.

Chapitre 3. Assemblée générale des associés

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à 25 (vingt-cinq). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les 6 (six) mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés peut se tenir au Grand-Duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 16. Les assemblées générales des associés sont convoquées et des résolutions écrites d'associés sont proposées par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite convoquant une assemblée générale et indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale ou sur première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée, et les résolutions seront adoptées à la majorité des votes exprimés quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats concluent entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès-verbal ou établis par écrit.

Chapitre 4. Exercice social - Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 17. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 18. Chaque année, au 31 décembre, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes du (des) gérant(s), du (des) commissaire(s) (s'il en existe) et du (des) associé(s) envers la société.

Dans le même temps, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

Art. 19. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes. Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), une telle communication ne sera autorisée que pendant les 15 (quinze) jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 20. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, 5% (cinq pourcent) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale est inférieure à ce seuil de dix pourcent.

Les associés, à la majorité prévue par la Loi, ou l'associé unique (selon le cas) peuvent décider à tout moment qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les associés au titre de dividendes au prorata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 21. Nonobstant les dispositions de l'article précédent, l'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Chapitre 5. Dissolution - Liquidation

Art. 22. L'assemblée générale des associés, selon les conditions requises pour la modification des Statuts, ou l'associé unique (selon le cas), peut décider de la dissolution et la liquidation de la Société.

Art. 23. L'assemblée générale des associés avec l'approbation d'au moins la moitié des associés détenant trois-quarts du capital social devra désigner un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, et déterminer la méthode de liquidation, les pouvoirs du ou des liquidateurs et leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata des parts sociales qu'ils détiennent.

Chapitre 6. Loi applicable

Art. 24. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Loïs, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les parts sociales de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces parts sociales, de même que la prime d'émission, le cas échéant a été payée à cent pour cent (100%) en espèces ainsi qu'il suit:

Associés	Capital souscrit	Nombre de parts sociales	Montant libéré
Pierre Ylieff	6 324	6 324	6 324
Breezy Van Loo	6 076	6 076	6 076
Total	12 400	12 400	12 400

Le montant de douze mille quatre cent euros (EUR 12.400,-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ huit cents euros (EUR 800.-).

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre de l'année 2016.

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'assemblée générale des associés a décidé d'établir le siège social au 11 route des Trois Cantons, L-8399 Windhof, Grand-Duché du Luxembourg.

Deuxième Résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de nommer le Gérant suivant pour une période indéterminée:

- M. Pierre YLIEFF, né le 14 novembre 1981 à Verviers (Belgique), avec adresse au 36a rue des Jardnets, B-6860 Léglise (Belgique).

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: YLIEFF, VAN LOO, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 22 janvier 2016. Relation: 1LAC/2016/2151. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 3 février 2016.

Référence de publication: 2016061083/251.

(160022168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2016.

Laburnum Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 203.525.

—
STATUTS

L'an deux mille quinze, le trois décembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue

une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société établie à Isle de Man, sous la dénomination de "LABURNUM INVESTMENTS LTD", constituée sous la loi de Isle de Man en date du 31 mai 1989.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Régis Galiotto, clerc de notaire, domicilié professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter, clerc de notaire, domiciliée professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L - 1449 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les vingt-deux mille cinq cent trente et une (22.531) actions d'une valeur nominale de un livre sterling (GBP 1,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de vingt-deux mille cinq cent trente et un livres sterling et quarante pence (GBP 22.531,40), sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Confirmation des résolutions prises à Douglas, Isle de Man par l'assemblée générale des actionnaires en date du 14 juin 2015 par lesquelles il a notamment été décidé de transférer le siège social de la société au Luxembourg et d'approuver le bilan de clôture de la société;

2. Suppression de la valeur nominale des actions et changement de la devise du capital social de GBP en EUR;

3. Adoption de la dénomination sociale "LABURNUM INVESTMENTS S.A." et refonte totale des statuts de la société en vue de leur adaptation à la loi luxembourgeoise.

4. Approbation du bilan et de la situation patrimoniale d'ouverture de la société devenue luxembourgeoise, tous les actifs et tous les passifs de la société auparavant de nationalité Isle de Man, tout compris et rien excepté, restant la propriété de la société luxembourgeoise qui continue à détenir tous les actifs et à être obligée pour tout le passif et tous les engagements de la société auparavant de nationalité de Isle de Man.

5. Confirmation de l'établissement du siège effectif de la société au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

6. Révocation des mandats des administrateurs en place.

7. Nomination des nouveaux administrateurs.

8. Nomination du commissaire aux comptes.

9. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire confirme les résolutions prises à Douglas, Isle de Man par l'assemblée générale des actionnaires en date du 14 juin 2015 par lesquelles il a notamment été décidé de transférer le siège social de la société au Luxembourg et approbation du bilan de clôture de Isle de Man de la société établi au 30 novembre 2015.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions et de changer la devise du capital social de GBP en EUR au cours de 0,7048 GBP pour 1 EUR à la date du 30 novembre 2015, de sorte que le capital social est fixé à trente et un mille neuf cent soixante-huit mille euros et cinquante centimes (EUR 31.968,50).

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'adopter la dénomination "LABURNUM INVESTMENTS S.A." et de procéder à la refonte complète des statuts de la société en vue de leur adaptation à la loi luxembourgeoise, lesquels statuts auront désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "LABURNUM INVESTMENTS S.A."

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille neuf cent soixante-huit euros et cinquante centimes (EUR 31.968,50) divisé en vingt-deux mille cinq cent trente et une (22.531) actions sans désignation de valeur nominale.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront de la catégorie A ou de la catégorie B. Lors de la nomination d'un administrateur, l'assemblée générale lui donnera pouvoir de signature "A" ou pouvoir de signature "B".

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration élit en son sein son président.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. En toute circonstance, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix, la voix du président étant prépondérante en cas de partage des voix.

La société se trouve engagée par les signatures conjointes d'un administrateur de la catégorie A et d'un administrateur de la catégorie B.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 14 mai à 8.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social, après la continuation de la Société à Luxembourg, qui a commencé ce jour se terminera le 31 décembre 2015.

2) La première assemblée générale des actionnaires sous régime légal luxembourgeois aura lieu le 14 mai 2016 à 8.00 heures.

3) Le notaire soussigné, sur base du bilan qui lui a été présenté, certifie que le capital social d'un montant de trente et un mille neuf cent soixante-huit euros et cinquante centimes (EUR 31.968,50) a été entièrement souscrit et intégralement libéré à la date de la continuation de la société au Luxembourg.

4) L'assemblée générale adopte le rapport dressé le 03 décembre 2015 par Artemis Audit & Advisory, réviseur d'entreprises avec siège social à 25 A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, RCS Luxembourg B 166716 en vue du transfert de la société et qui contient les conclusions suivantes:

“Conclusion

"Sur la base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur des actifs et passifs de la société LABURNUM INVESTMENTS LTD au 30 novembre 2015 ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des vingt-deux mille cinq cent trente et une (22.531) actions sans désignation de valeur nominale et libérées à hauteur de 100%, soit à EUR trente et un mille neuf cent soixante-huit euros et cinquante centimes (EUR 31.968,50)."

Quatrième résolution

L'assemblée générale confirme le transfert du siège effectif de la société à Luxembourg et le changement de la nationalité de Isle de Man en société de nationalité luxembourgeoise, avec effet à cette date.

Cinquième résolution

L'assemblée générale approuve le bilan, situation patrimoniale d'ouverture de la société devenue luxembourgeoise, indiquant toutes les valeurs patrimoniales ainsi que toutes les rubriques du bilan de la société établi à la date du 30 novembre 2015 et précise que tous les actifs et tous les passifs de la société auparavant de nationalité Isle de Man, tout compris et rien excepté, restent la propriété de la société luxembourgeoise qui continue à détenir tous les actifs et à être obligée pour tout le passif et tous les engagements de la société auparavant de nationalité Isle de Man.

Ledit bilan d'ouverture, après signature ne varietur par les parties et le notaire instrumentaire, demeurera annexé aux présentes pour être enregistré en même temps.

Sixième résolution

L'assemblée générale confirme l'établissement du siège effectif de la société au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, avec effet à ce jour.

Septième résolution

L'assemblée Générale procède à la révocation des mandats des administrateurs en place, et leur donne décharge pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Huitième résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4).

Est appelé aux fonctions d'administrateur de la catégorie A:

- Monsieur Diego LISSI, pensioner, né le 10 avril 1945 à Viganello, Suisse et résidant à 9, rue de la Turbie, MC-98000 Monaco.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs de la catégorie B:

- a) Monsieur Marc KOEUNE, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- b) Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

- c) Monsieur Jean-Yves NICOLAS, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Neuvième résolution

La société CEDERLUX-SERVICES S.A.R.L., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous n° B 79327, est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes.

Dixième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social de l'an 2015.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER, M. KOEUNE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 14 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/39618. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 2 février 2016.

Référence de publication: 2016061086/193.

(160022075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2016.

KTP Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 105.507.

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-second of January.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "KTP INVEST S.A.", a public limited company ("société anonyme") governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, established and having its registered office in L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 105.507, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed dated January 14th, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 432 of May 10th, 2005.

The Meeting is presided by Mrs Catherine BEERENS, employee, with professional address in Howald.

The Chairman appoints as secretary Mrs Géraldine YERNAUX, employee, with professional address in Howald.

The Meeting elects as scrutineer Mrs Vanessa TIMMERMANS, employee, with professional address in Howald.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman has declared and requested the officiating notary to state:

A) That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

1. Transfer, with retroactive effect on January 1st, 2016, of the registered office of the Company from L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau to L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

2. Subsequent amendment of the statutes.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the Meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present Meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolution:

Sole resolution

The Meeting resolves to transfer, with retroactive effect on January 1st, 2016, the registered office of the Company from L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau to L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen and to amend consequently article 2, first paragraph of the statutes, as follows:

“ **Art. 2. first paragraph.** The registered office is established in the Municipality of Hesperange (Grand-Duchy of Luxembourg).

No further item being on the agenda of the Meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then adjourned the Meeting.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at seven hundred fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Howald, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le vingt-deux janvier.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") des actionnaires de "KTP INVEST S.A.", une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 105.507, (la "Société"), constituée suivant acte reçu en date du 14 janvier 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 432 du 10 mai 2005.

L'Assemblée est présidée par Madame Catherine BEERENS, employée, demeurant professionnellement à Howald.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Géraldine YERNAUX, employée, demeurant professionnellement à Howald.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Vanessa TIMMERMANS, employée, demeurant professionnellement à Howald.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2016, du siège social de la Société de L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

2. Modification afférente des statuts.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée décide, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2016, de transférer le siège social de la Société de L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen et de modifier en conséquence l'article 2, alinéa 1 des statuts, afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. Alinéa 1.** Le siège social est établi dans la commune de Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg).

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à sept cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Howald, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. BEERENS, G. YERNAUX, V. TIMMERMANS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 26 janvier 2016. 2LAC/2016/1714. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 2 février 2016.

Référence de publication: 2016061070/109.

(160021996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2016.

Lions Gate International Slate Investment S.A., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 193.789.

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-fifth day of January.

Before Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand-Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Peggy Simon, notary clerk, having her professional address L-6475 Echternach, 9, Rabatt, Grand Duchy of Luxembourg, acting in the name and on behalf of the board of directors (the Board) of Lions Gate International Slate Investment S.A., a public limited liability company (société anonyme), incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 193789 (the Company), pursuant to the resolutions adopted by the Board of the Company on January 8, 2016 (the Resolutions).

A copy of the minutes of the Resolutions, signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The Company has requested the notary to record the following statements:

1. The Company has been incorporated pursuant to a deed of the notary Henri BECK on January 6, 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 530 on February 26, 2015. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on October 8, 2015, pursuant to a deed of Maître Jacques Castel, notary, residing in Grevenmacher, Grand-Duchy of Luxembourg, acting as replacement of the notary Henri BECK, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on December 10, 2015 under number 3307.

2. Article 6.7 of the Articles reads as follows:

“The Board is authorized to (i) create and issue, in one or several times, Profit Certificates (in one or several classes), against contribution in cash, in kind or by way of incorporation of distributable reserves at such times and based on such terms and conditions, including the issue price, as the Board or its delegate(s) may in its or their discretion resolve and (ii) record each issuance of new Profit Certificates by way of a notarial deed and amend the register of Profit Certificates accordingly”.

3. The Board resolved pursuant to the Resolutions to inter alia increase the amount of Profit Certificates of the Company by an amount of two United States Dollars (USD 2.00), so as to bring such amount to two United States Dollars (USD

2.00), by way of the creation and issue of (i) one (1) class A Profit Certificate, and (ii) one (1) class B Profit Certificate, of the Company with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.00) (the Profit Certificates), in consideration for two receivables (the Receivables) that TIK Films (Hong Kong) Limited, a limited liability company incorporated and organized under the laws of the People's Republic of China, having its registered office at Room 702, No. 7 Building, Shi Jian Guo Ji, No. A 6, Shuguang Xili, Chaoyang District, Beijing, 100028, China, and registered with the Register of Companies Honk Kong Special Administrative Region under number 2118056 (TIK Films (Hong Kong) Limited), has against the Company following (i) a cash payment in the amount of twenty million four hundred ninety-nine thousand nine hundred seventy United States dollars (USD 20,499,970.00) made to the Company on December 4, 2015 in relation to the Last Witch Hunter motion picture, and (ii) a cash payment in the amount of six million three hundred and one thousand three hundred seventeen United States dollars and eighty-one cents (USD 6,301,317.81) made to the Company on August 12, 2015 in relation to the Sicario motion picture.

4. The contribution of the Receivables in the aggregate amount of twenty-six million eight hundred and one thousand two hundred eighty-seven United States dollars and eighty-one cents (USD 26,801,287.81) has been made to the Company for the subscription of the Profit Certificates issued to TIK Films (Hong Kong) Limited.

5. The contribution of the Receivables so made in the aggregate amount of twenty-six million eight hundred and one thousand two hundred eighty-seven United States dollars and eighty-one cents (USD 26,801,287.81) to the Company was allocated to the Profit Certificates and Profit Certificates premium account of the Company.

6. As a consequence of the increase of the profit certificates amount of the Company, article 6.2 of the Articles is amended so that it reads as follows:

“ 6.2. The amount of Profit Certificates is set at two United States Dollars (2.00 USD) consisting of:

- (i) one (1) class A Profit Certificate;
- (ii) one (1) class B Profit Certificate;
- (iii) class C Profit Certificates, not yet issued;
- (iv) class D Profit Certificates, not yet issued;
- (v) class E Profit Certificates, not yet issued;
- (vi) class F Profit Certificates, not yet issued;
- (vii) class G Profit Certificates, not yet issued;
- (viii) class H Profit Certificates, not yet issued;
- (ix) class I Profit Certificates, not yet issued;
- (x) class J Profit Certificates, not yet issued;
- (xi) class K Profit Certificates, not yet issued;
- (xii) class L Profit Certificates, not yet issued;
- (xiii) class M Profit Certificates, not yet issued;
- (xiv) class N Profit Certificates, not yet issued;
- (xv) class O Profit Certificates, not yet issued;
- (xvi) class P Profit Certificates, not yet issued;
- (xvii) class Q Profit Certificates, not yet issued;
- (xviii) class R Profit Certificates, not yet issued;
- (xix) class S Profit Certificates, not yet issued;
- (xx) class T Profit Certificates, not yet issued;
- (xxi) class U Profit Certificates, not yet issued;
- (xxii) class V Profit Certificates, not yet issued;
- (xxiii) class W Profit Certificates, not yet issued;
- (xxiv) class X Profit Certificates, not yet issued;
- (xxv) class Y Profit Certificates, not yet issued;
- (xxvi) class Z Profit Certificates, not yet issued.”

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to appearing party, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille seize, le vingt-cinquième jour de janvier.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU

Peggy Simon, clerc de notaire, dont l'adresse professionnelle se situe à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, Grand-Duché de Luxembourg,

agissant au nom et pour le compte du conseil d'administration (le Conseil) de Lions Gate International Slate Investment S.A., une société anonyme constituée selon et régie par le droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 193789 (la Société),

suite aux résolutions adoptées par le Conseil de la Société le 8 janvier 2016 (les Résolutions).

Une copie du procès-verbal des Résolutions, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La Société a demandé au notaire d'enregistrer les déclarations suivantes:

1. La Société a été constituée suivant un acte du notaire Henri BECK, le 6 janvier 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 530 le 26 février 2015. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 8 octobre 2015 suivant un acte de Maître Jacques Castel, notaire de résidence à Grevenmacher, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement du notaire Henri BECK, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 3307 le 10 décembre 2015.

2. L'article 6.7. des Statuts a la teneur suivante:

«Le Conseil peut (i) créer et émettre, à une ou plusieurs reprises, des Certificats de Participation (en une ou plusieurs classes), contre apport en numéraire, en nature ou par incorporation des réserves distribuables, au moment et aux conditions, y compris le prix d'émission, que le Conseil ou son/ses mandataires choisira librement et (ii) enregistrer toute nouvelle émission de Certificats de Participation par voie d'un acte notarié et modifier le registre des Certificats de Participation conformément.»

3. Le Conseil a décidé conformément aux Résolutions, inter alia, d'augmenter le montant de Certificats de Participation de la Société d'un montant de deux dollars américains (USD 2,00), afin de porter ledit montant à deux dollars américains (USD 2,00), par voie de la création (i) d'un (1) Certificat de Participation de classe A, et (ii) d'un (1) Certificat de Participation de classe B, de la Société d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,00) (les Certificats de Participation), en contrepartie de deux créances (les Créances) que TIK Films (Hong Kong) Limited, une société à responsabilité limitée constituée selon et régie par le droit de la République Populaire de Chine, dont le siège social se situe à Room 702, No. 7 Building, Shi Jian Guo Ji, No. A 6, Shuguang Xili, Chaoyang District, Pékin, 100028, Chine, et immatriculée auprès du registre des sociétés de la région administrative spéciale de Hong Kong (Register of Companies Honk Kong Special Administrative Region) sous le numéro 2118056 (TIK Films (Hong Kong) Limited), détient vis-à-vis de la Société à la suite (i) d'un paiement en espèce d'un montant de vingt millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent soixante-dix dollars américains (USD 20.499.970,00) réalisé au profit de la Société le 4 décembre 2015 en lien avec la création cinématographique Last Witch Hunter, et (ii) d'un paiement en espèce d'un montant de six millions trois cent un mille trois cent dix-sept dollars américains et quatre-vingt-et-un cents (USD 6.301.317,81) réalisé au profit de la Société le 12 août 2015 en lien avec la création cinématographique Sicario.

4. L'apport des Créances d'un montant total de vingt-six millions huit cent un mille deux cent quatre-vingt-sept dollars américains et quatre-vingt-et-un cents (USD 26.801.287,81) a été réalisé au profit de la Société pour la souscription des Certificats de Participation émis par TIK Films (Hong Kong) Limited.

5. L'apport des Créances ainsi effectué d'un montant total de vingt-six millions huit cent un mille deux cent quatre-vingt-sept dollars américains et quatre-vingt-et-un cents (USD 26.801.287,81) à la Société a été affecté aux Certificats de Participation et au compte de prime des Certificats de Participation de la Société.

6. En conséquence de l'augmentation du montant de certificats de participation de la Société, l'article 6.2 des Statuts est modifié de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

« **6.2.** Le montant des Certificats de Participation est fixé à deux dollars américains (USD 2,00) divisé en:

- (i) un (1) Certificat de Participation de classe A;
- (ii) un (1) Certificat de Participation de classe B;
- (iii) Certificats de Participation de classe C, pas encore émis;
- (iv) Certificats de Participation de classe D, pas encore émis;
- (v) Certificats de Participation de classe E, pas encore émis;
- (vi) Certificats de Participation de classe F, pas encore émis;
- (vii) Certificats de Participation de classe G, pas encore émis;
- (viii) Certificats de Participation de classe H, pas encore émis;
- (ix) Certificats de Participation de classe I, pas encore émis;

- (x) Certificats de Participation de classe J, pas encore émis
- (xi) Certificats de Participation de classe K, pas encore émis;
- (xii) Certificats de Participation de classe L, pas encore émis;
- (xiii) Certificats de Participation de classe M, pas encore émis;
- (xiv) Certificats de Participation de classe N, pas encore émis;
- (xv) Certificats de Participation de classe O, pas encore émis;
- (xvi) Certificats de Participation de classe P, pas encore émis;
- (xvii) Certificats de Participation de classe Q, pas encore émis;
- (xviii) Certificats de Participation de classe R, pas encore émis;
- (xix) Certificats de Participation de classe S, pas encore émis;
- (xx) Certificats de Participation de classe T, pas encore émis;
- (xxi) Certificats de Participation de classe U, pas encore émis;
- (xxii) Certificats de Participation de classe V, pas encore émis;
- (xxiii) Certificats de Participation de classe W, pas encore émis;
- (xxiv) Certificats de Participation de classe X, pas encore émis;
- (xxv) Certificats de Participation de classe Y, pas encore émis;
- (xxvi) Certificats de Participation de classe Z, pas encore émis.»

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaut.

DONT ACTE le présent acte notarié est passé à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu à la partie comparante, elle a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 27 janvier 2016 Relation: GAC/2016/698. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 03 février 2016.

Référence de publication: 2016061078/172.

(160022068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2016.

KinderCo, Société Anonyme.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 174.095.

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-second of January.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "KinderCo", a public limited company ("société anonyme") governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, established and having its registered office in L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 174.095, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed dated December 28th, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 431 of February 21st, 2013.

The Meeting is presided by Mrs Catherine BEERENS, employee, with professional address in Howald.

The Chairman appoints as secretary Mrs Géraldine YERNAUX, employee, with professional address in Howald.

The Meeting elects as scrutineer Mrs Vanessa TIMMERMANS, employee, with professional address in Howald.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman has declared and requested the officiating notary to state:

A) That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

1. Transfer, with retroactive effect on January 1st, 2016, of the registered office of the Company from L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau to L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

2. Subsequent amendment of the statutes.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the Meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present Meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolution:

Sole resolution

The Meeting resolves to transfer, with retroactive effect on January 1st, 2016, the registered office of the Company from L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau to L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen and to amend consequently article 2, first paragraph of the statutes, as follows:

“ **Art. 2. First paragraph.** The registered office is established in the Municipality of Hesperange (Grand-Duchy of Luxembourg).

No further item being on the agenda of the Meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then adjourned the Meeting.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at seven hundred fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Howald, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le vingt-deux janvier.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") des actionnaires de "KinderCo", une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 174.095, (la "Société"), constituée suivant acte reçu en date du 28 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 431 du 21 février 2013.

L'Assemblée est présidée par Madame Catherine BEERENS, employée, demeurant professionnellement à Howald.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Géraldine YERNAUX, employée, demeurant professionnellement à Howald.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Vanessa TIMMERMANS, employée, demeurant professionnellement à Howald.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2016, du siège social de la Société de L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

2. Modification afférente des statuts.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée décide, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2016, de transférer le siège social de la Société de L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen et de modifier en conséquence l'article 2, alinéa 1 des statuts, afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. Alinéa 1.** Le siège social est établi dans la commune de Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg).

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à sept cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Howald, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. BEERENS, G. YERNAUX, V. TIMMERMANS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 26 janvier 2016. 2LAC/2016/1713. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 2 février 2016.

Référence de publication: 2016061061/109.

(160021861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2016.

Kleopatra Holdings 1, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 173.463.

In the year two thousand and sixteen, on the fourth day of January,
before Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange,

there appeared:

the board of directors (the Board) of Kleopatra Holdings GP S.A., a public limited liability company (société anonyme) organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 168.839, duly represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, with professional address in Pétange, pursuant to the written resolutions taken by the Board on 18 December 2015 (the Resolutions).

A copy of the Resolutions, signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person, representing the Board pursuant to the Resolutions, requested the notary to record the following statements:

I. The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary, then residing in Esch-sur-Alzette, dated 27 November 2012, and published in the *Mémorial C*, Recueil des Sociétés et Associations (the *Mémorial C*) under number 210 on 29 January 2013. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times since then and for the last time pursuant to a deed of Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, on 18 December 2015, with publication in the *Mémorial C* pending.

II. Articles 5.9 and 5.10 of the Articles provide as follows:

“**5.9.** The share capital may be increased or decreased on one or several occasions by a resolution of the General Meeting acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. Management Shares may not be redeemed and will not be convertible into any other Shares.

5.10. The Managing Shareholder is authorised, for a period of five (5) years from the date of the deed amending the Articles creating this authorized share capital to:

a) increase the current share capital once or several times up to and within the limits of the authorized capital by the issue of a maximum of each of the above mentioned new Shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, or in any other manner;

b) limit or withdraw the Shareholders' preferential subscription rights to the new Shares and determine the persons authorised to subscribe for the new Shares; and

c) record each share capital increase by way of a notarial deed and amend the register of the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C1 Shares and the Class C2 Shares and the Articles accordingly.”

III. The Board resolved pursuant to the Resolutions on, *inter alia*:

(a) the increase of the share capital of the Company by an amount of one thousand nine hundred and five euro and sixty cents (EUR 1,905.60) in order to bring the share capital of the Company from its current amount of one hundred seventy-seven thousand nine hundred ninety-eight euro and fifty cents (EUR 177,998.50) represented by fully paid up shares consisting of one million seven hundred seventy nine thousand nine hundred eighty four (1,779,984) Class A Shares and one (1) Management Share with a par value of ten cents (EUR 0.1) each to one hundred seventy-nine thousand nine hundred and four euro and ten cents (EUR 179,904.10) by the creation and issuance of nineteen thousand and fifty-six (19,056) Class B Shares of the Company with a par value of ten cents (EUR 0.1) each.

(b) the authorization of any lawyer or employee of Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l., any employee of TMF Luxembourg S.A., a public limited liability company (*société anonyme*) organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the RCS under number 55728, and any employee of the notary's office who will execute this deed, acting under his/her sole signature and with full power of substitution, to appear before the undersigned notary to record the increase of share capital following the issue of the class B shares, and more generally to take any and all steps, and sign any documents, agreements or other instruments as may be necessary in connection therewith, including, but not limited to taking all necessary steps to instruct the relevant parties to update the share register of the Company to reflect the class B share issue.

Nineteen thousand and fifty-six (19,056) class B shares have been subscribed for by managers of the Company (the Subscribers) pursuant to the Management Incentive Plan.

The class B share issue has been entirely paid-up by a contribution in cash by the Subscribers of the class B shares the aggregate amount of which the Company has received in its bank account as referenced in a bank account statement.

The new shares issued pursuant to the Resolutions were issued as of the date of the Resolutions being the date by which payment of the class B share issue and all subscription forms had been received by the Company from all Subscribers and being no earlier than thirty (30) days prior to the date of this deed.

IV. As a result of the above, the Board has resolved to amend article 5.1. of the Articles, which should now read as follows:

“**5.1.** The issued share capital is set at one hundred seventy-nine thousand nine hundred and four euro and ten cents (EUR 179,904.10), represented by fully paid-up shares, all having a nominal value of ten cents (EUR 0.1) each, consisting of:

a) one million seven hundred seventy nine thousand nine hundred eighty four (1,779,984) Class A Shares (the Class A Shares);

b) nineteen thousand and fifty-six (19,056) Class B Shares (the Class B Shares); and

c) one (1) management share (the Management Share).”

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le quatrième jour du mois de janvier,
par-devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange,

a comparu:

le conseil d'administration (le Conseil) de Kleopatra Holdings GP S.A., une société anonyme organisée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168.839, dûment représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, de résidence professionnelle à Pétange, en vertu des résolutions prises par le Conseil le 18 décembre 2015 (les Résolutions).

Une copie des Résolutions, signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentant le Conseil conformément aux Résolutions, a requis le notaire d'acter les déclarations suivantes:

I. La Société a été constituée suivant un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 27 novembre 2012, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial C) numéro 210 du 29 janvier 2013. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises, et pour la dernière fois suivant un acte de Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, le 18 décembre 2015, dont la publication au Mémorial C est en cours.

II. Les articles 5.9 et 5.10 des Statuts prévoient ce qui suit:

« **5.9.** Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. Les Actions de Commandité ne sont pas rachetables, ni convertibles en d'autres Actions.

5.10. L'Actionnaire Commandité est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de l'acte modifiant les Statuts en créant le capital autorisé, à:

a) augmenter le capital social existant à une ou plusieurs reprises, et dans les limites du capital autorisé, par l'émission d'un maximum de chacune des nouvelles Actions ci-dessus listées, avec ou sans prime d'émission, contre paiement en numéraire ou en nature, ou de toute autre manière;

b) limiter ou supprimer les droits de souscription préférentiels des Actionnaires aux nouvelles Actions et déterminer les personnes autorisées à souscrire aux nouvelles Actions; et

c) faire constater chaque augmentation de capital social par acte notarié et modifier le registres des Actions de Classe A, des Actions de Classe B, des Actions de Classe C1, et des Actions de Classe C2, ainsi que les Statuts, en conséquence.

III. Le Conseil a décidé en vertu des Résolutions, inter alia:

(a) l'augmentation du capital social de la Société d'un montant de mille neuf cent cinq euros et soixante centimes (EUR 1.905,60) afin de porter le capital social de son montant actuel cent soixante-dix-sept mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit euros et cinquante centimes (EUR 177.998,50), représenté par des actions intégralement libérées qui consistent en un million sept cent soixante-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-quatre (1.779.984) Actions de Classe A et une (1) Actions de Commandité ayant une valeur nominale de dix centimes (EUR 0,10) chacune, à cent soixante-dix-neuf mille neuf cent quatre euros et dix centimes (EUR 179.904,10) par la création et l'émission de dix-neuf mille cinquante-six (19.056) Actions de Classe B de la Société d'une valeur nominale de dix centimes (EUR 0,10) chacune.

(b) l'autorisation de tout avocat ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l., tout employé de TMF Luxembourg S.A. une société anonyme organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au RCS sous le numéro B 55728 et tout employé du notaire qui exécutera le présent acte, agissant individuellement, avec plein pouvoir de substitution, à comparaître devant le notaire instrumentant afin d'enregistrer dans un acte notarié l'augmentation du capital social suite à l'émission des actions de classe B, et plus généralement à prendre toutes les mesures, et à signer tous les documents, accords ou autres instruments qui pourraient être nécessaires à cet égard, y compris, mais non exhaustivement à prendre toutes les mesures nécessaires pour instruire les parties concernées de mettre à jour le registre des actions de la Société afin de refléter l'émission des actions de classe B.

Les dix-neuf mille cinquante-six (19.056) actions de classe B ont été souscrites par les gérants de la Société (les Souscripteurs) en vertu du Plan d'Intéressement des Cadres.

L'émission des actions de classe B a été intégralement libérée par un apport en numéraire des Souscripteurs des actions de classe B dont la Société a reçu le montant total sur son compte en banque référencé sur l'extrait de compte.

Les nouvelles actions émises en vertu des Résolutions ont été émises à compter de la date des Résolutions, qui est la date à laquelle la Société a reçu des Souscripteurs le paiement de l'émission des actions de classe B et tous les formulaires de souscription et qui est au maximum trente (30) jours avant la date du présent acte.

IV. En conséquence de ce qui précède, le Conseil a décidé de modifier l'article 5.1. des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social émis est fixé à cent soixante-dix-neuf mille neuf cent quatre euros et dix centimes (EUR 179.904,10), représenté par des actions entièrement libérées, ayant une valeur nominale dix centimes (EUR 0,10) chacune, qui consistent en:

- a) un million sept cent soixante-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-quatre (1.779.984) Actions de Classe A (les Actions de Classe A);
- b) dix-neuf mille cinquante-six (19.056) Actions de Classe B (les Actions de Classe B); et
- c) une (1) Action de commandité (l'Action de Commandité).»

Estimation des frais

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle anglais, déclare, par la présente, qu'à la requête de la personne comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre le texte en anglais et le texte français, la version anglaise prévaut.

DONT ACTE, le présent acte notarié est fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite à la personne comparante, connue par le notaire instrumentant des surnom, nom, état civil et résidence, ladite personne comparante a signé ensemble avec nous, le notaire, le présente acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 janvier 2016. Relation: EAC/2016/1302. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016061063/152.

(160022368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2016.

BMB Ressources, Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 53/A17, Gruusstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 176.288.

L'an deux mille quinze, le vingt-novembre.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "BMB Ressources", établie et ayant son siège à L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 18 mars 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 1256 du 28 mai 2013, non modifiée depuis, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 176.288,

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Ariane VANSIMPSEN, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon,

qui désigne comme secrétaire Maria STALS, administrateur de société, demeurant professionnellement à L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon,

L'assemblée choisit comme scrutateur Maria STALS, administrateur de société, demeurant professionnellement à L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1.- Transfert de siège social de la société de Strassen à Weiswampach et modification subséquente du premier alinéa de l'article 2 des statuts de la société;

2.- Fixation de l'adresse du siège.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau sera annexée au présent acte pour être soumis à la formalité de l'enregistrement.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir renoncé à toutes les formalités de convocation.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de Strassen à Weiswampach et par conséquent le premier alinéa de l'article 2 des statuts de la société aura dorénavant la nouvelle teneur suivante:

« **Art. 2. Premier alinéa.** Le siège social de la société est établi dans la commune de Weiswampach.»

Deuxième résolution

L'Assemblée fixe l'adresse du siège à L-9991 Weiswampach, 53/A17, Gruusstrooss.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Strassen, 283, route d'Arlon.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: VANSIMPSEN, STALS, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 27 novembre 2015. Relation: 1LAC / 2015 / 37479. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 26 janvier 2016.

Référence de publication: 2016057252/50.

(160017233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2016.

Aorix, Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 166.768.

—
EXTRAIT

Par la présente, Monsieur Christophe ANTINORI, informe avoir démissionné en date du 10 février 2016 de son mandat d'administrateur de la société AORIX, société anonyme, L-1660 Luxembourg, 30, Grand Rue, immatriculée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B166768.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 10 janvier 2016.

Référence de publication: 2016064254/14.

(160026239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

Audi Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 201.275.

Die Niederlegung des Mandates als Aufsichtsratsmitglied der Gesellschaft Audi Luxembourg S.A. durch Herrn Werner Neuhold mit Wirkung zum 31.12.2015 wird zur Kenntnis genommen.

Es wird beschlossen, Herrn Dietrich Peter Braßler, geboren am 24.11.1960 in Kaisheim (Deutschland), geschäftsansässig bei der Audi AG, Ettinger Straße 1, 85045 Ingolstadt mit Wirkung zum 01.01.2016 als neues Aufsichtsratsmitglied der Gesellschaft bis zur Hauptversammlung, die im Jahr 2021 stattfindet, zu bestellen.

Référence de publication: 2016064231/12.

(160026706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.
